

Artisanat du bâtiment : un trimestre à nouveau défavorable qui ne permettra pas d'encaisser un nouveau choc sur les coûts

Paris, 29 avril 2026 — Après une année 2025 particulièrement dégradée, le premier trimestre 2026 tarde à montrer des signes tangibles de reprise : l'activité des entreprises artisanales du bâtiment est toujours en baisse. Cette conjoncture défavorable est, de surcroît, aggravée par les conséquences de la guerre au Moyen-Orient qui provoque une remontée brutale des prix de l'énergie et des matériaux. Pour les artisans du bâtiment, c'est la crise de trop. La CAPEB appelle les pouvoirs publics à agir sans attendre un recul plus grave encore et dont le secteur ne se relèverait pas.

Une activité en berne, à nouveau fragilisée par la crise internationale

Au premier trimestre 2026, l'activité des entreprises artisanales du bâtiment recule encore de 1,5 % en glissement annuel. Le recul atteint -2,5 % dans le neuf et -1 % en entretien-amélioration. Les carnets de commandes s'établissent à 80 jours de travail.

Les travaux de rénovation énergétique, pourtant essentiels pour soutenir l'activité, poursuivent leur recul à -1,5 % pour le sixième trimestre consécutif. Et si certains indicateurs immobiliers se redressent — ventes dans l'ancien, crédits à l'habitat, autorisations et mises en chantier, ils ne se traduisent pas par une amélioration de l'activité des entreprises artisanales.

Un nouveau choc sur les coûts : la crise de trop pour les entreprises artisanales

Dans ce contexte dégradé, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ravivent fortement la volatilité des prix de l'énergie et des matières premières. Ainsi, 3 artisans sur 10 déclarent déjà un impact important ou très important de la hausse des prix du pétrole. Dans 85 % des cas, ce sont les déplacements vers les chantiers qui sont directement affectés ; dans 44 % des cas, les hausses se diffusent via les fournisseurs, les coûts de transport et les matériaux.

Les entreprises artisanales se retrouvent une nouvelle fois exposées à un choc extérieur qu'elles ne maîtrisent pas. Pour beaucoup, il s'agit de la crise de trop, qui s'ajoute à plusieurs années de repli et qui réveille de mauvais souvenirs, la guerre d'Ukraine ayant provoqué en 2022 une hausse moyenne des prix de 30 % qui a été suivie par deux années de récession.

En ce début 2026, les équilibres économiques se détériorent : le solde d'opinion sur la trésorerie recule à -18 points, 25 % des entreprises expriment des besoins de financement (24 000 euros en moyenne), et 19 % constatent une baisse de leurs marges, contre seulement 6 % une hausse. Dans 67 % des cas, cette dégradation est directement liée à la hausse des coûts. Les entreprises artisanales ne peuvent plus absorber ces chocs à répétition.

L'emploi confirme cette évolution préoccupante. Fin 2025, environ 12 200 emplois ont été détruits sur un an dans les entreprises de moins de 10 salariés. Les perspectives restent orientées à la baisse, avec davantage d'entreprises envisageant de réduire leurs effectifs que d'en recruter.

« Les dernières données conjoncturelles montrent que nous sommes à un point de bascule. L'activité, déjà orientée à la baisse depuis des mois, est fortement pénalisée par la réalité des coûts qui repartent fortement à la hausse. Avec les tensions actuelles au Moyen-Orient, nos entreprises subissent un nouveau choc qu'elles ne peuvent plus absorber. C'est la crise de trop. Les indicateurs invitent à agir immédiatement pour éviter l'enlisement des entreprises artisanales du bâtiment dans le marasme économique et leur permettre de retrouver une activité dynamique et créatrice d'emplois. Les échanges engagés à Matignon ce lundi 27 avril sont un signal positif, mais ils doivent désormais se traduire sans délai par des mesures concrètes et efficaces. » **Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB.**

Pour la CAPEB, le constat est sans appel : sans réponses rapides et lisibles des pouvoirs publics, le frémissement observé en ce début d'année pourrait être rapidement anéanti. Le risque est désormais celui d'un arrêt brutal de toute perspective de redressement du secteur.

[Téléchargez la note de conjoncture du 1er trimestre 2026 de la CAPEB pour retrouver l'ensemble des données et analyses détaillées.](#)

[Retrouvez ici notre communication suite à l'entretien du Président Repon avec le Premier ministre ce lundi 27 avril.](#)

Contact presse :

Albertine Minart, Chargée des Relations Presse
E-mail : a.minart@capeb.fr | 01 53 60 50 84

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale qui représente l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). Elle est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 526 100 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 541 000 salariés, soit 42 % des salariés dont 14 % de femmes
- 59 200 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X** : [@capeb_fr](#)
- **Facebook** : [@capeb.nationale](#)
- **LinkedIn** : [@capeb](#)

[Retrouvez l'intégralité de l'actualité de la CAPEB sur son espace presse](#)